



Loyers payés avant la visite de l'huissier, l'agence me réclame t

Par Fioune

Bonjour,

Du au confinement, j'avais 2 mois de retard sur mon loyer . J'ai pu payé les 2 mois ensemble le 5 janvier 22. Un huissier a frappé à ma porte le 7 janvier me réclamant de payer les 2 mois. Je lui ai montré les virements bancaires fait en ligne et il m'a dit que les frais d'huissier seraient à la charge de l'agence immobilière car j'avais payé avant sa visite . Aujourd'hui, l'agence immobilière me réclame de payer les frais d'huissier !! Bin sur, je n'ai jamais été averti de la visite de l'huissier par lettre recommandée ou par mail comme doit être la procédure .

Est-ce que quelqu'un peut me confirmer que je n'ai pas à payer ces frais et que c'est l'agence immobilière qui en a la charge ? merci.

Cordialement,

Frédérique